

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt deux le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 09 septembre 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX Catherine

M. Le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par la mission locale pour accueillir un jeune en apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2022.

Ce jeune est scolarisé au CFAI de Ste Fortunade, en CAPA Jardinier paysagiste.

La durée de l'apprentissage est de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne son accord à la signature du contrat d'apprentissage avec le jeune concerné
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- Précise que les crédits budgétaires seront inscrits chaque année au budget

Délibération N° 046-2022

**APPROBATION
CONTRAT
D'APPRENTISSAGE**

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220915-D046-2-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 21/09/2022